

Justine Deschamps

Prenez avis que Geoffroy St-Laurent, dont l'adresse du domicile est le 719, rue des Colibris, Mont-Saint-Hilaire, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Justine Deschamps, née le 22 janvier 2005 à Saint-Eustache et fille de Lynne Deschamps.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Justine Deschamps dans l'acte de naissance de cette dernière.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Mont-Saint-Hilaire, le 16 mai 2013

GEOFFROY ST-LAURENT

39832-24-2

Mulan Auger

Prenez avis que Fâng L'Hu, dont l'adresse du domicile est le 10039, 103^e Rue, appartement 1203, Edmonton, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Mulan Auger, née le 23 août 2012 à Montréal et fille de Jennifer Auger.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Mulan Auger dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Hu.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Edmonton, le 27 mai 2013

FÂNG L'HU

39833-24-2

Stéphane April

Prenez avis que Emilien Bernier, dont l'adresse du domicile est le 6650, rue Albert-Houle, La Baie, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Stéphane April, né le 26 septembre 2001 à Chicoutimi et fils de Diane April.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Stéphane April dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : April-Bernier.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

La Baie, le 23 mai 2013

EMILIEN BERNIER

39858-25-2

Ministères, Avis concernant les...

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

Paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, donne avis qu'il a approuvé en date du 10 juin 2013, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (chapitre O-9), la demande de changement de nom de la Paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon, située dans la municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, pour lui donner le nom de « Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ».

*Le ministre des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire,*
SYLVAIN GAUDREULT

3878